Résultats de l’Enquête sur la mise en œuvre de l’Analyse comparative entre les sexes Plus 2024-2025

Femmes et Égalité des genres Canada
Women and Gender Equality Canada

Canada

Femmes et Égalité des genres Canada s'efforce de faire progresser l'égalité des genres par le biais d'une approche intersectionnelle fondée sur le genre. En collaboration avec les principales parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les groupes syndicaux, le secteur privé, les autres ordres de gouvernement et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, le Ministère encourage activement l'inclusion de toute la population dans la vie économique, sociale et politique du Canada. Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada s'acquitte de son mandat en favorisant l'égalité en ce qui concerne le sexe, d'orientation sexuelle et d'identité ou d'expression de genre par l'inclusion des personnes de tous les genres, y compris les femmes, à la vie économique, sociale et politique du Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada
B.P. 8097, succursale T CSC
Ottawa (Ontario)
K1G 3H6
Canada

www.fegc-wage.gc.ca

This report is also available in English.
© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres, 2026
SW1-21F-PDF
ISSN 2819-1889

Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'Analyse comparative entre les sexes Plus 2024-2025

L'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus de 2024-2025 (Enquête de 2025) a permis de recueillir des renseignements auprès de ministères et organismes de l'ensemble du gouvernement fédéral. Les résultats font état des efforts soutenus déployés en vue d'intégrer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et aux initiatives, ainsi que des obstacles liés à la capacité, aux données et aux éléments probants, et à d'autres aspects de la mise en œuvre.

Sur cette page

- Participation à l'Enquête
- Formation et soutien
- Capacité
- Application
- Données
- Secteurs où des améliorations ont été déclarées
- Résultats antérieurs de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus

Participation à l'Enquête

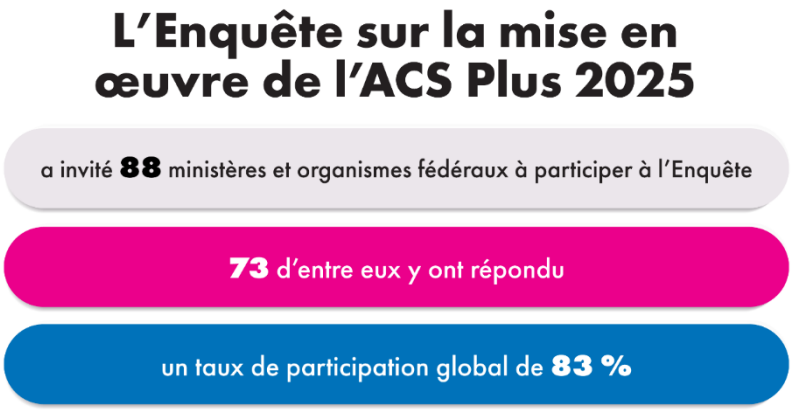


Figure 1 – Version textuelle
Dans le cadre de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus de 2025, 88 ministères et organismes fédéraux ont été invités à participer, et 73 d'entre eux y ont répondu, ce qui représente un taux de participation global de 83 %.

Les 88 ministères et organismes fédéraux représentent 98 % des dépenses fédérales prévues au Budget principal des dépenses[i] de 2024-2025.

Simplification de l'Enquête de 2025

L'Enquête de 2025 comportait un questionnaire plus court afin de réduire le fardeau de déclaration et de favoriser la participation de l'ensemble de la fonction publique fédérale. Le questionnaire simplifié de l'Enquête

de 2025 comprenait huit questions à choix multiples tirées des cycles d'enquête précédents. Les questions ont été sélectionnées de manière à favoriser la qualité et l'uniformité des données utilisées pour assurer le suivi des principaux indicateurs de la mise en œuvre de l'ACS Plus, tout en permettant aux ministères et organismes de rendre compte plus facilement de leurs progrès et des défis auxquels ils font face.

Une approche novatrice pour les micro-organismes

Dans le cadre de l'Enquête de 2025, 88 ministères et organismes fédéraux ont été invités à participer, dont 19 micro-organismes comptant 150 équivalents temps plein (ETP) ou moins. Par le passé, ces petits organismes ont moins souvent participé à l'Enquête, ce qui peut compliquer le suivi de la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Afin de mieux comprendre l'expérience et les défis particuliers de ces micro-organismes et d'alléger leur fardeau de déclaration, Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) a mis à l'essai une approche différente dans le cadre de l'Enquête de 2024, approche qui a été maintenue pour l'Enquête de 2025. Les micro-organismes ont eu la possibilité de participer à des discussions de groupe plutôt que de remplir le questionnaire.

FEGC a tenu trois discussions de groupe avec des représentantes et représentants de quatre micro-organismes. Ces discussions ont permis de faire ressortir les défis particuliers auxquels ces organismes sont confrontés, notamment le manque de temps et de capacité, la difficulté d'adapter leurs ressources au cadre actuel de l'ACS Plus et le besoin de ressources adaptées à leurs besoins.

Résultats de l'Enquête de 2025

Pour les comparaisons d'une année à l'autre présentées dans ce résumé, seuls les organismes ayant répondu à la fois aux Enquêtes de 2024 et de 2025 sont inclus. Tous les résultats reposent sur des données autodéclarées par les organismes participants.

Formation et soutien



- En 2025, 85 % des ministères et organismes ayant participé à l'Enquête ont consulté le Centre de ressources de l'ACS Plus de FEGC, un carrefour centralisé de ressources.
- Les organismes ont continué de participer à des réseaux interdisciplinaires au sein de la fonction publique fédérale. En 2025, 90 % des ministères et organismes ayant participé à l'Enquête ont participé au Comité interministériel sur l'ACS Plus[ii].

Capacité



En 2025, tous les ministères et organismes ayant participé à l'Enquête (100 %) ont déclaré disposer d'au moins un élément clé de capacité en matière d'ACS Plus, ce qui maintient le niveau élevé de capacité déclaré en 2024 (97 %).

- En 2025, 80 % des ministères et organismes ayant participé à l'Enquête ont déclaré avoir mis en place au moins cinq éléments de capacité en matière d'ACS Plus[iii], soit une proportion comparable à celle de 2024.
- D'après les données compilées par FEGC à partir des Rapports sur les résultats ministériels, les ministères et organismes comptaient en moyenne 4,7 ETP affectés à la mise en œuvre de l'ACS Plus en 2025, comparativement à 5,5 ETP en 2024[iv].
- D'après les réponses à l'Enquête, un plus grand nombre d'organismes ont déclaré disposer d'une politique officielle ou d'une déclaration d'intention relative à l'ACS Plus (70 % en 2025, comparativement à 62 % en 2024), ainsi que d'un plan ministériel de mise en œuvre de l'ACS Plus (62 % en 2025, comparativement à 57 % en 2024).

Application



Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les réponses à l'Enquête indiquent que des progrès ont été réalisés dans l'intégration de l'ACS Plus aux politiques ou aux programmes, et ce, à toutes les étapes du cycle d'élaboration, de la « **définition du problème** » à « **l'évaluation de la politique ou du programme** ».

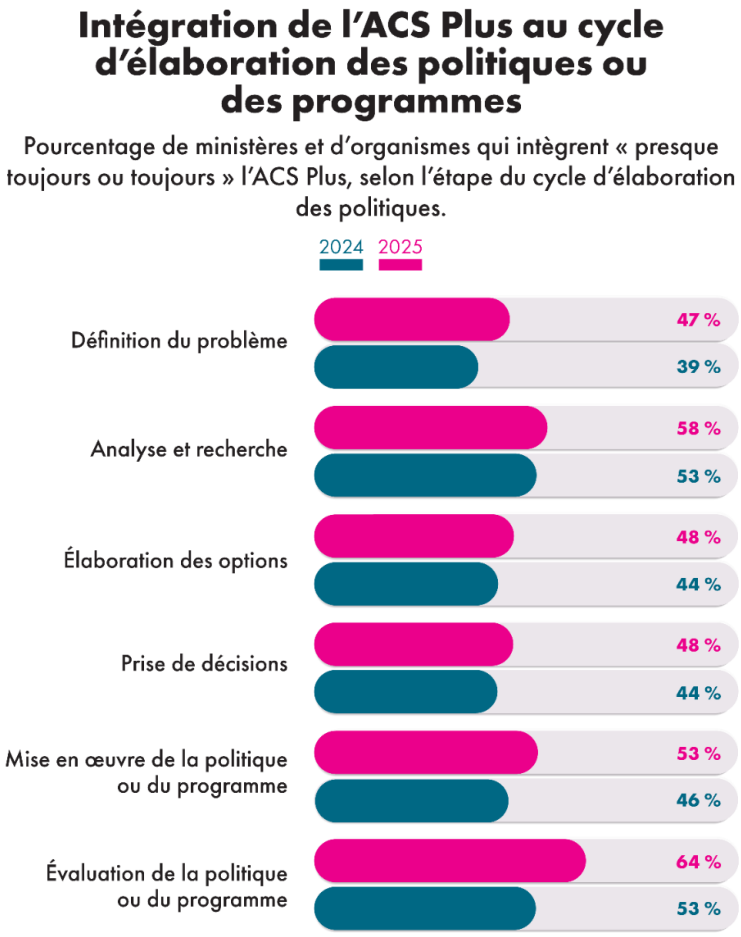


Figure 2 – Version textuelle

Intégration de l'ACS Plus au cycle d'élaboration des politiques ou des programmes :

- Pourcentage de ministères et d'organismes qui intègrent « presque toujours ou toujours » l'ACS Plus, selon l'étape du cycle d'élaboration des politiques.
    - Définition du problème
        - 2025 : 47 %
        - 2024 : 39 %
    - Analyse et recherche
        - 2025 : 58 %
        - 2024 : 53 %
    - Élaboration des options
        - 2025 : 48 %
        - 2024 : 44 %
    - Prise de décisions
        - 2025 : 48 %
        - 2024 : 44 %
    - Mise en œuvre de la politique ou du programme
        - 2025 : 53 %

        - 2024 : 46 %
    - Évaluation de la politique ou du programme
        - 2025 : 64 %
        - 2024 : 53 %

Les réponses à l'Enquête font état d'améliorations dans la façon dont les organismes surveillent et font le suivi de la mise en œuvre de l'ACS Plus.

- Entre les Enquêtes de 2024 et de 2025, la proportion d'organismes qui mesurent les répercussions de leurs programmes et initiatives a augmenté de 15 points de pourcentage; celle des organismes qui évaluent les répercussions sur le genre et la diversité, de 11 points de pourcentage; et celle des organismes qui font le suivi de l'application de l'ACS Plus dans les documents du Cabinet, de 8 points de pourcentage.

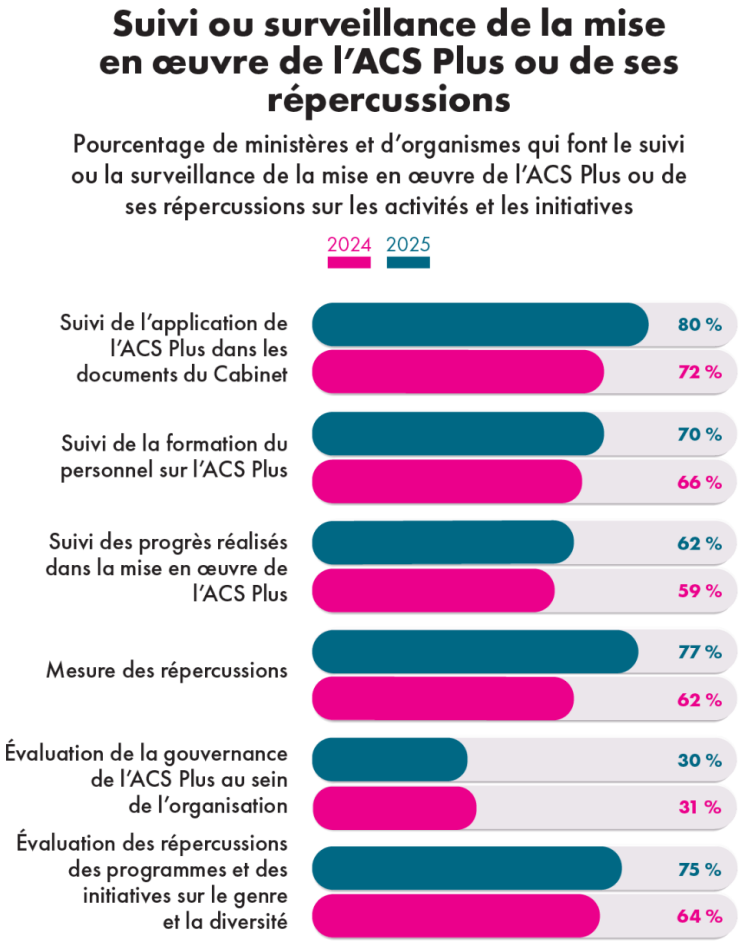


Figure 3 – Version textuelle

Pourcentage de ministères et d'organismes qui font le suivi ou la surveillance de la mise en œuvre de l'ACS Plus ou de ses répercussions sur les activités et les initiatives.

- Suivi de l'application de l'ACS Plus dans les documents du Cabinet
    - 2025 : 80 %
    - 2024 : 72 %
- Suivi de la formation du personnel sur l'ACS Plus

    - 2025 : 70 %
    - 2024 : 66 %
- Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ACS Plus
    - 2025 : 62 %
    - 2024 : 59 %
- Mesure des répercussions
    - 2025 : 77 %
    - 2024 : 62 %
- Évaluation de la gouvernance de l'ACS Plus au sein de l'organisation
    - 2025 : 30 %
    - 2024 : 31 %
- Évaluation des répercussions des programmes et des initiatives sur le genre et la diversité
    - 2025 : 75 %
    - 2024 : 64 %

Données

En 2025, les ministères et organismes ont indiqué que les données et les travaux de recherche de Statistique Canada, ainsi que les données administratives des programmes, constituaient leurs principales sources d'information pour éclairer l'application de l'ACS Plus.

En 2025, les résultats montrent une hausse de 5 points de pourcentage de la proportion de ministères et d'organismes qui utilisent des données et des travaux de recherche sur l'ACS Plus provenant d'autres ministères, ce qui témoigne d'une meilleure coordination et d'un meilleur échange d'information entre les fonctionnaires pour éclairer l'ACS Plus.

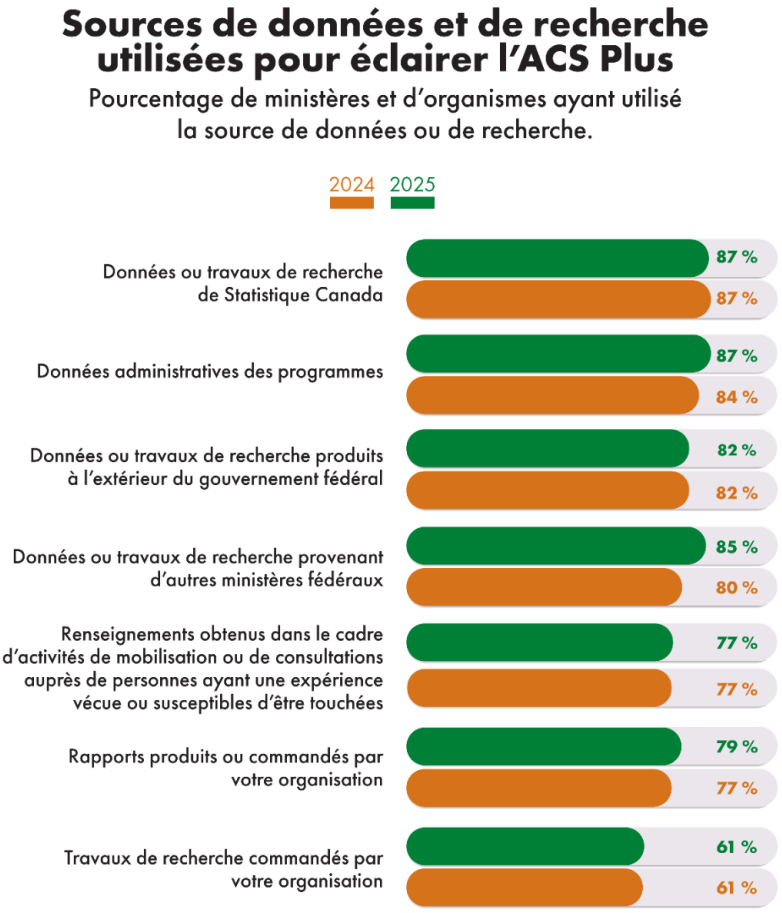


Figure 4 – Version textuelle

Sources de données et de recherche utilisées pour éclairer l'ACS Plus

- Pourcentage de ministères et d'organismes ayant utilisé la source de données ou de recherche.
    - Données ou travaux de recherche de Statistique Canada
        - 2025 : 87 %
        - 2024 : 87 %
    - Données administratives des programmes
        - 2025 : 87 %
        - 2024 : 84 %
    - Données ou travaux de recherche produits à l'extérieur du gouvernement fédéral
        - 2025 : 82 %
        - 2024 : 82 %
    - Données ou travaux de recherche provenant d'autres ministères fédéraux
        - 2025 : 85 %
        - 2024 : 80 %
    - Renseignements obtenus dans le cadre d'activités de mobilisation ou de consultations auprès de personnes ayant une expérience vécue ou susceptibles d'être touchées
        - 2025 : 77 %

- 2024 : 77 %
- Rapports produits ou commandés par votre organisation
  - 2025 : 79 %
  - 2024 : 77 %
- Travaux de recherche commandés par votre organisation
  - 2025 : 61 %
  - 2024 : 61 %

Secteurs où des améliorations ont été déclarées

En 2025, les obstacles à l'application de l'ACS Plus les plus fréquemment signalés étaient le manque de capacité[v] ainsi que l'accès limité aux données et aux éléments probants ou leur disponibilité limitée.

Par rapport à 2024, moins de ministères et d'organismes ont signalé des obstacles liés à l'accès aux données et aux éléments probants ou à leur disponibilité (71 %, contre 86 %), à la capacité (72 %, contre 82 %) et au temps disponible (66 %, contre 73 %).

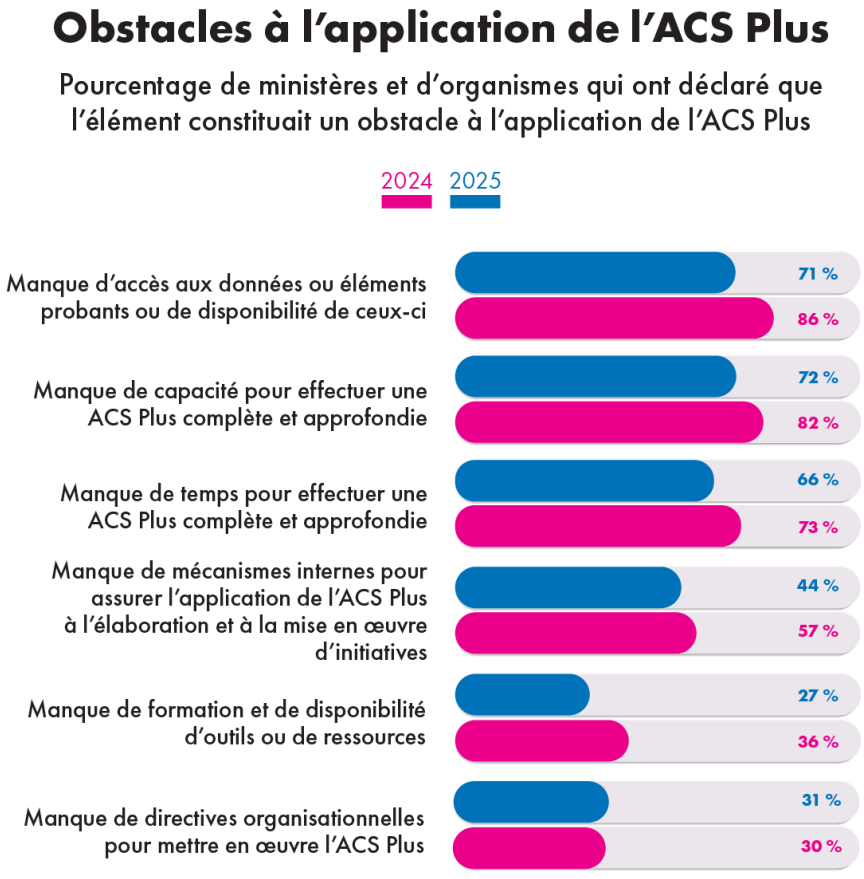


Figure 5 – Version textuelle
Obstacles à l'application de l'ACS Plus :

- Pourcentage de ministères et d'organismes qui ont déclaré que l'élément constituait un obstacle à l'application de l'ACS Plus :
    - Manque d'accès aux données ou éléments probants ou de disponibilité de ceux-ci
        - 2025 : 71 %
        - 2024 : 86 %
    - Manque de capacité pour effectuer une ACS Plus complète et approfondie
        - 2025 : 72 %
        - 2024 : 82 %
    - Manque de temps pour effectuer une ACS Plus complète et approfondie
        - 2025 : 66 %
        - 2024 : 73 %
    - Manque de mécanismes internes pour assurer l'application de l'ACS Plus à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives
        - 2025 : 44 %
        - 2024 : 57 %
    - Manque de formation et de disponibilité d'outils ou de ressources
        - 2025 : 27 %
        - 2024 : 36 %
    - Manque de directives organisationnelles pour mettre en œuvre l'ACS Plus
        - 2025 : 31 %
        - 2024 : 30 %

Résultats antérieurs de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus

- **Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus 2023-2024**
- **Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus 2022-2023**
- **Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus 2019-2020**
- **Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus 2018-2019**
- **Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus 2016-2017**
- **Résultats de l'Enquête sur la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus 2015-2016**

---

[i] Le **Budget principal des dépenses** présente les ressources nécessaires aux différents ministères et organismes au cours du prochain exercice. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dépenses publiques, veuillez consulter la page **Dépenses prévues du gouvernement**.

[ii] **Le Comité interministériel sur l'ACS Plus**, dirigé par FEGC, est un réseau de praticiennes et praticiens de l'ACS Plus qui favorise la coordination et la collaboration dans l'application de l'ACS Plus au sein des ministères et organismes fédéraux.

[iii] **Les éléments clés de capacité en matière d'ACS Plus** énumérés dans l'Enquête étaient les suivants : un comité directeur ministériel sur l'ACS Plus; un plan ministériel de mise en œuvre ou un plan d'action sur l'ACS Plus; une politique officielle sur l'ACS Plus ou un énoncé d'intention; un réseau intraministériel ou un groupe de travail consacré à l'ACS Plus; des discussions sur l'ACS Plus au sein des comités de la haute direction; des ressources consacrées à l'élaboration, à la prestation ou à la promotion de formations sur l'ACS Plus à l'intention du

personnel; une championne ou un champion de l'ACS Plus ou une autre personne représentant la haute direction et chargée de diriger les efforts en matière d'ACS Plus; des outils et des ressources pour aider le personnel à appliquer l'ACS Plus dans son travail; une évaluation des besoins organisationnels; et une initiative « pilote » sur l'ACS Plus visant à fournir un exemple concret de son application.

[iv] **Équivalents temps plein (ETP)** : Dans l'Enquête de 2025, la question sur le nombre d'ETP affectés à la mise en œuvre de l'ACS Plus a été retirée. Les données de ce rapport ont été compilées par FEGC à partir du tableau de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus figurant dans le rapport sur les résultats ministériels de chaque organisme.

[v] **Manque de temps ou de capacité** : Les enquêtes précédentes demandaient si le « manque de temps ou de capacité » constituait un obstacle. Reconnaissant que le temps et la capacité peuvent représenter des défis différents pour les organismes, depuis 2023, l'Enquête distingue désormais les obstacles « manque de temps » et « manque de capacité », et le présent rapport reflète cette modification apportée à la question de l'Enquête.

